

ABONNEMENT.
 ANNÉE 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste 1
 35 fr.
 18
 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 JUILLET 1886

RÉVEILLONS - NOUS

Si nous voulons que la France se relève, il faut que chaque épreuve électorale marque un retour des esprits aux idées conservatrices.

Les républicains ont réussi à tromper la France pendant dix ans. Il faut que cette tromperie cesse; il faut que les naïfs se désabusent.

Après les désastres de 1870-74, qui donc relevé le pays? qui donc a rétabli les finances nationales par une sage et économe administration?

Ce sont les conservateurs.

La France meurtrie et épuisée fut guérie et reconfortée par l'Assemblée nationale.

Les républicains, profitant de la mensonge étiquette républicaine conservée par l'apaisé et ambitieux Thiers, proclamèrent partout que le mérite de cette résurrection appartenait à la République.

De 1876 à 1879, la prospérité continua à se maintenir, car, si les républicains étaient en majorité dans la Chambre des députés, le Sénat faisait alors un contre-poids salutaire; et le pouvoir restait entre les mains d'hommes d'Etat prudents et raisonnables.

Dès la seconde année de la présidence de M. Grévy, commença à fonctionner la vraie République.

Et alors on vit débiter les folies qui n'ont été depuis que se multiplier au grand détriment des affaires.

C'est depuis la fin de 1879, en effet, que le déficit a commencé à attaquer le budget. La véritable administration républicaine a été accompagnée d'une crise commerciale et industrielle toujours croissante.

En lieu de comprendre le mal qu'ils faisaient au pays, les républicains dirigeants ont volé l'argent des contribuables par les feintes au lieu de chercher à combler le défi-

cit, montraient la plus coupable complaisance pour la démagogie au lieu d'essayer de rassurer le commerce et l'industrie.

A l'heure actuelle, la situation financière de l'Etat est en pleine détresse; et la démagogie est sur le point de mettre ses mains saignantes sur le pouvoir.

Les républicains ont ruiné le pays et la Révolution s'appête à lui donner bientôt le dernier coup.

Pour que la France soit sauvée, il faut que les conservateurs reviennent au pouvoir.

Il faut que les hommes honnêtes et sages refassent à présent ce qu'ils ont fait pendant la période qui s'est écoulée de 1870 à 1879.

Il faut donc que les électeurs de bon sens, et c'est en France la grande majorité, continuent le mouvement commencé en septembre 1885.

Il faut que le renouvellement des conseils généraux, qui aura lieu le 1^{er} août, soit une seconde protestation du pays contre les tyrans qui n'ont su que gaspiller l'argent, inquiéter les affaires, irriter les consciences et favoriser tous les désordres révolutionnaires.

LE GÉNÉRAL D'AUMALE

Il y a un peu plus de trois ans, le 25 février 1883, le général Thibaudin, ministre de la guerre, qui enlevait à M. le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, à M. le duc de Chartres, colonel commandant le 42^e régiment de chasseurs, et à M. le duc d'Alençon, capitaine au 42^e régiment d'artillerie, leurs emplois dans l'armée française, constatait que l'on ne pouvait pas leur enlever leur grade, que leur grade était leur propriété.

On a fait du chemin depuis trois ans. Maintenant on enlève à M. le duc d'Aumale, à M. le duc de Chartres et à M. le duc d'Alençon leur grade, c'est-à-dire leur propriété.

C'est le général Boulanger, le ministre de

la guerre actuel, qui, moins scrupuleux que M. le général Thibaudin, a pris la responsabilité de rayer des contrôles de l'armée française, M. le duc d'Aumale, M. le duc de Chartres et M. le duc d'Alençon. C'est M. le général Boulanger qui enlève à M. le duc d'Alençon, à M. le duc de Chartres qui sont ses compagnons d'armes, à M. le duc d'Aumale qui a été son chef, leur grade de capitaine, de colonel, de général.

Et pour expliquer la mesure dont il a assumé la responsabilité, M. le général Boulanger a déclaré qu'il y avait grades et grades: les grades acquis dans les conditions légales et les grades acquis en dehors des conditions légales. M. le général Boulanger estime que le duc d'Aumale, qui a franchi dans l'espace de sept ans les divers degrés de la hiérarchie militaire, qui, nommé sous-lieutenant le 4^{er} janvier 1837, était général de division le 3 juillet 1843, a acquis ses grades en dehors des conditions légales. Le duc d'Aumale étant, aux yeux du général Boulanger, illégalement propriétaire de son grade de général de division, on lui retire ce grade. Ce qu'on ne peut pas faire contre d'autres officiers généraux qui ont obtenu les trois étoiles après vingt ou vingt-cinq ans de services, on peut le faire contre le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, qui a été nommé général de division après sept ans de services. Telle est la théorie que le ministre de la guerre a soutenue devant la Chambre.

Si cette théorie avait été admise au temps de la première République, il aurait fallu chasser de l'armée Marceau, général de division à vingt-quatre ans (sept ans de services), Hoche, sergent dans les gardes françaises en 1789, nommé quatre ans après général en chef de l'armée de la Moselle; Desaix, qui, entré dans l'armée à vingt ans, était, à vingt-six ans, général de division.

Quoique prince, le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, a acquis chacun de ses grades en risquant sa peau, comme l'ont fait Marceau, Hoche et Desaix. Quoique prince, il sut, comme ces généraux de la première République, montrer, à vingt ans,

des qualités militaires de premier ordre. Quoique prince, il se battit toujours avec le courage et le *diabolo-au-corps* d'un capitaine de fortune; et ce fut miracle que la balle d'un régulier d'Abd-el-Kader ne l'ait pas tué sur un de ces champs de bataille de l'Afrique où il exposait sa vie, pour la France, avec une témérité presque folle. Ses grades, qu'on lui enlève d'un trait de plume, il les a payés avec son sang. M. le général Boulanger le sait bien. Prudemment il s'est abstenu de mettre sous les yeux de la Chambre les états de services du duc d'Aumale, qui relatent les actions d'éclat dont sa vie militaire est remplie. Il eût pu être écrasé sous le poids de ce dossier.

L'AVANCEMENT RAPIDE

Le ministre de la guerre a énuméré à la tribune les états de services de M. le duc d'Aumale. L'avancement a été rapide, aussi rapide que justifié. Le mérite est-il un crime? Le duc d'Aumale était général de division à vingt-deux ans.

Ces paroles ont fait rire les républicains, ces mêmes républicains qui célébraient l'autre jour, à Versailles, l'anniversaire du général Hoche, que l'on glorifie parce qu'il fut général à vingt-quatre ans.

Ces mêmes républicains de la Chambre ont dû écouter M. le comte de Martimprey énumérer de la façon suivante les états de services de M. le général Boulanger:

« Un officier de l'armée était, en juillet 1870, capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Le 17 juillet 1870, il a été nommé chef de bataillon, le 3 novembre 1870, lieutenant-colonel, le 16 décembre 1870, officier de la Légion d'honneur; le 29 janvier 1871, commandeur de la Légion d'honneur. »

Lequel donc des deux a le plus bénéficié de l'avancement rapide, le duc d'Aumale ou le général Boulanger?

Et quelles actions, quelles victoires éclatantes ont valu à M. Boulanger de franchir

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

Le hurlement, de plus en plus énergique, se renouvelait vainement à plusieurs reprises. On y voyait une irritation croissante.

— Qu'elle ne réponde pas, s'écria enfin d'Avila, elle comprends, elle!... Mais lui, son gardien, où est-elle? Hé!... Hé!... Martin... Ohé!... Le toit s'est élevée à chaque appel. L'appelant venait, venait, piétinait et rugit comme un tigre immobile et muet, le cyclope sourit et menaçait, sans que rien n'ait décelé sa présence. Il regarda, il écoute.

— Cet ivrogne est allé boire dans quelque cabaret... dit en ce moment don Ramon, attendons... malheur à lui!... malheur!... Il va s'asseoir à l'entrée de la galerie souterraine, il allume et fume un cigare... Toutes sortes de remarques furibondes s'échappent de ses

lèvres... Une heure s'écoule ainsi... Rien!... Toujours rien!...

D'Avila se relève tout à coup, promenant à terre son falot... Un escabeau se rencontre sous sa main... Il s'en empare, il accourt vers l'obstacle et le bat en brèche à coups redoublés.

La porte, bardée de fer, est solide, et résiste à tous ses efforts. L'escabeau se brise... Impossible!...

Mais un espoir soudain jaillit de cette fièvre: — Si le Louveteau l'avait menée chez moi?... supposa-t-il à voix haute. Une attention délicate... Une surprise... Que Satan l'extermine!... Mais enfin, c'est vraisemblable... Il faut voir.

Et, ramassant sa lanterne, la voilà qui s'éloigne à pas précipités.

Dans le dernier accès de rage, son masque est tombé. Martin-le-Borgne l'a vu, reconnu.

Mais, après un premier mouvement pour se ruer sur lui:

— Non!... se dit-il en reculant dans l'ombre, comme je l'ai résolu!... pas encore.

XII

OU LE GRAND JOUR ARRIVE

Il va sans dire que don Ramon d'Avila ne trouva pas Fernande chez lui.

Que lui restait-il à faire? Courir à la recherche d'Alphonse... Il ne parvint pas à le rencontrer. De

guerre lasse, il passa le reste de la nuit à son cercle, y gagna quelque argent... (faible consolation!)... rentra chez lui vers le matin, se jeta sur son lit et, rompu de corps ainsi que de cerveau, fioit par s'endormir, mais d'un lourd et fiévreux sommeil.

Vers les trois heures seulement, une visite du Louveteau le réveilla.

— Grande nouvelle!... disait celui-ci, l'opérateur abrège les arrêts de la duchesse... Rendez-vous après-demain... Elle me l'a fait signifier... comme aussi probablement à l'autre...

Déjà don Ramon l'interrompait:

— Il s'agit bien de cela!... avez-vous revu Martin-le-Borgne... ou Fernande?

— Ni celle-ci, ni celui-là!... lui fit-il répondu. Mais qu'avez-vous donc, cher? Je comptais vous trouver tout glorieux, et...

D'Avila ne lui permit pas d'achever. En quelques mots, il confessa sa mésaventure.

— Bah!... fit Alphonse, pas plus heureux que moi!... La déveine aussi!... La guigne!

— Que peut-il s'être passé? disait l'autre, il faut me rendre le service d'aller immédiatement là-bas...

— Aux Buttes-Chaumont!... se récria le prétendu Montmayor, en plein jour!... mais ce serait de la dernière imprudence, à la veille de la suprême épreuve et, je l'espère, de votre triom-

phe. Mais songez-y donc, c'est dans quarante-huit heures.

— Oui, j'ai bien entendu... Mais comment se renseigner aujourd'hui?

— Rien de plus simple, fit Alphonse. Au théâtre!... Si relâche, c'est qu'elle est toujours là-bas.

Don Ramon s'habilla promptement. Ils sortirent.

Déjà les journaux du matin leur avaient appris qu'on donnait *Aïda*... Sur les affiches des colonnes du boulevard, le même spectacle... avec le nom de la *Senorita* en vedette... Au théâtre enfin, pas la moindre bande annonçant une éclipse momentanée de *Vétoile*.

D'Avila serait entré chez le concierge, si son plus sage acolyte ne l'avait pas retenu par cette apostrophe:

— Halte-là!... pas de bêtises!... Ce serait nous faire remarquer, nous dénoncer... Si le directeur est avisé du rapt...

— Mais non!... puisque tout semble marcher comme d'habitude.

— Attendons!... attendons jusqu'au soir!... Nous verrons bien si la représentation a lieu... si, dès le lever du rideau, le régisseur ne propose pas quelque doubleur sauvant la recette... Déjà six heures!... Allons dîner!...

Don Ramon ne mangea guère. Il but, il fuma, il marcha pour tuer le temps.

(A suivre.)

en six mois les degrés qui exigeraient dix ans de la vie d'un autre? Quelle victoire a-t-il remportée? Hormis les barbiers, qu'il a mis en déroule par ses ordres arbitraires, quel ennemi de la France a-t-il vaincu?

LES DESCENDANTS DE MURAT CHASSÉS DE L'ARMÉE

Le jeune prince Joachim Murat, lieutenant au 21^e dragons, vient, quelques jours après le général Murat, son père, d'être rayé des contrôles de l'armée, bien que l'illégalité de la mesure frappant le général ait été déferée au conseil d'Etat qui ne s'est pas encore prononcé, ce dont le ministre de la guerre paraît se soucier comme d'une guigne.

Rayer des cadres de notre cavalerie le petit-fils et l'arrière-petit-fils d'un enfant du peuple, volontaire de 92, type à jamais légendaire du cavalier français, parvenu jusqu'à un trône par son héroïque bravoure, est une audacieuse insulte aux gloires de notre démocratie. Toutefois, empressons-nous de le reconnaître, cette mesure est vraiment digne du ministre qui l'a prise et qui a pour bras droit le trop célèbre Yung, le contempteur outreucidant de Napoléon I^{er}.

Mais une pareille décision constitue, en outre, un attentat au principe sacré de la propriété du grade; elle est contraire, enfin, à l'esprit et à la lettre de la loi du 22 juin 1886, sur laquelle elle prétend s'appuyer, loi déjà bien assez odieuse par elle-même, sans qu'il soit vraiment nécessaire de la rendre plus odieuse encore par une application arbitraire.

Le général Murat s'engageait, il y a trente-quatre ans, aux chasseurs d'Afrique. Il devint successivement brigadier, maréchal des logis; fut décoré de la médaille militaire pour fait de guerre en Kabylie, passa plus tard par tous les grades, jusqu'à celui de colonel, et fut fait général de brigade sur le champ de bataille, sous Metz, en 1870, où il chargea avec une bouillante valeur la cavalerie prussienne, qu'il mit en fuite.

Le lieutenant Murat s'est engagé sous la République actuelle et depuis l'avènement des vrais républicains. Il a gagné on ne peut plus réglementairement ses galons de brigadier et de maréchal des logis, il est entré à Saumur et il en est sorti sous-lieutenant, après examen, comme aurait pu le faire, à sa place, le fils du premier artisan venu. Puis, il fut nommé lieutenant, il y a quelques mois, presque à l'ancienneté, dans sa dixième année de service.

Donc, père et fils sont bien dûment propriétaires de leurs grades et ils sont illégalement frappés au point de vue militaire.

AU GÉNÉRAL BOULANGER

Sous ce titre, le *Moniteur universel* publie une note qui fait ressortir une singulière et bien prompte contradiction du ministre de la guerre :

« M. le ministre de la guerre ne s'est pas contenté de soutenir mardi, à la tribune, une thèse contraire aux droits des officiers; il a, en outre, gravement manqué au devoir professionnel en même temps qu'au respect qu'il se doit à lui-même.

« M. le ministre de la guerre a manqué au devoir professionnel en livrant aux ricanements de la gauche certains faits d'ordre privé contenus dans le dossier du prince Murat.

« Tout récemment, lors de la validation de l'élection de M. Gaulier, M. le ministre a refusé de communiquer à la Chambre le dossier de cet ancien officier. M. le ministre se retranchait alors derrière le devoir professionnel. Il est vrai qu'il s'agissait d'un député radical. Le devoir professionnel n'arrête plus le général Boulanger lorsqu'il s'agit d'un prince.

« Enfin, M. le ministre de la guerre a manqué au respect qu'il se doit à lui-même en reprochant à M^{re} le duc d'Aumale la rapidité de son avancement et en cherchant à rabaisser les services rendus par son ancien général.

« M. Boulanger a eu l'honneur de servir dans le 7^e corps, sous le duc d'Aumale, et a rempli près de lui les fonctions de chef d'état-major; M. Boulanger a oublié qu'il était assez courtisan à cette époque pour tirer vanité d'être le seul colonel chez lequel M^{re} le duc d'Aumale eût accepté à dîner. »

D'autre part, le *Figaro* publie la note suivante, qui rappelle certains détails donnés par différents journaux sur l'attitude trop empressée du colonel Boulanger auprès du général de division Henri d'Orléans, duc d'Aumale :

« Le général Boulanger, s'il a dit, à la tribune, que le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, n'avait pas gagné ses grades régulièrement, sait-il à propos de quel officier le duc d'Aumale, que l'on qualifiait de « Monseigneur », a rappelé, au rapport de l'état major du corps d'armée, que l'on ne devait employer, dans les communications militaires, que les appellations prescrites par les règlements? »

Les deux notes se complètent et constituent au ministre de la guerre un « dossier » dont il n'aura pas lieu d'être fier plus tard.

L'AFFAIRE BOULANGER-DE LAREINTY

Jeudi, à la séance du Sénat, à propos de l'expulsion du duc d'Aumale, un grave incident s'est produit. Le ministre de la guerre ayant qualifié d'insolente la lettre adressée par le duc d'Aumale au Président de la République, M. de Lareinty s'est écrié : Vous insultez un absent, c'est une lâcheté.

Aussitôt après la séance, le général Boulanger a chargé le général Lecoq et le général Frébault de demander à M. de Lareinty, soit une rétractation de ses paroles, soit une réparation par les armes. M. le général Grévy, frère du Président de la République, auquel il s'était d'abord adressé, avait décliné cette mission.

M. de Lareinty a mis ces messieurs en rapport avec le général Espivent de la Villeboisnet et M. de Saisy.

Les quatre témoins, n'ayant pu trouver un terrain de conciliation, ont reconnu qu'une rencontre était inévitable.

M. de Lareinty, qui est un ancien officier et n'a rien perdu de sa vigueur depuis 1870, où il s'est battu héroïquement, est âgé de 63 ans, et le général Boulanger de 48 ans.

M. de Lareinty ayant donc le choix des armes, a décidé que le duel aurait lieu au pistolet.

On annonçait hier que M. Le Royer, président du Sénat, interviendrait entre M. de Lareinty et le général Boulanger pour empêcher la rencontre et amener une transaction.

Les témoins de M. de Lareinty et du général Boulanger se sont réunis au Sénat en présence de M. Le Royer.

On annonçait le duel pour hier soir.

Le *Temps* croit que le duel va avoir lieu dans le manège de l'Ecole militaire.

Les funérailles du cardinal Guibert.

Les funérailles du cardinal archevêque Guibert ont eu lieu hier matin en grande pompe. Une affluence considérable s'était portée sur tout le parcours et sur la place du parvis Notre-Dame pour assister à cette cérémonie.

L'archevêché était encombré de couronnes magnifiques envoyées de toutes les paroisses de Paris et d'un grand nombre de villes de province.

Grande et imposante solennité. Suivant les prescriptions de l'illustre défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus. Le corbillard était suivi par M^{re} Richard, archevêque de Paris; nombreuses délégations d'œuvres catholiques et de bienfaisance. Foule immense.

A Notre-Dame, le clergé et les corps constitués attendaient l'arrivée du corbillard.

Parmi les assistants: le ministre des cultes; le capitaine Moynier, représentant M. Grévy; le maréchal de Mac-Mahon; nombreux députés de la Droite.

La cérémonie, commencée à 10 heures, était terminée à midi et demi.

Le corps du cardinal reposera dans les caveaux de Notre-Dame jusqu'à l'époque où l'église du Sacré-Cœur, son œuvre, sera complètement terminée.

Chronique générale.

La Chambre a terminé avant-hier ses travaux. Une année s'est écoulée sans qu'une œuvre utile ait été accomplie, sans qu'une idée ait jailli. Aucune mesure prise, si ce

n'est d'arbitraire, aucun acte, si ce n'est du plus intolérant jacobinisme.

Puis, dans quelques mois, malgré tout ce que son déficit a d'effrayant, les républicains viendront voter en courant le budget qu'ils ont préparé seuls; une année nouvelle commencera, qui ne saurait manquer d'amener des troubles et des complications; la France fera un pas de plus vers l'abîme où on la pousse, et dont elle est à peine séparée.

Une semblable situation, certes, ne peut durer, et les éléments néfastes de notre perte se désagrégeront fatalement. Dieu veuille que, lorsque cette heure viendra, trop de ruines ne se soient pas amoncées.

Il faut qu'elle vive! C'est sous ce titre que l'*Intransigeant* apprécie la fête dite « nationale » :

« Ce 14 juillet ne ressemble certainement pas aux autres. Ceux qui, malgré les efforts de nos gouvernants pour dégoûter le peuple de la République, y sont restés attachés, s'aperçoivent enfin qu'elle est sinon menacée en face, au moins fort inquiétée sur ses derrières. »

Il est certain que, chaque année, les enthousiasmes, les illuminations et les drapeaux sont en état de progression descendante. On l'avait constaté l'an passé; mercredi on a pu le constater mieux encore. C'est que la République, dit l'*Intransigeant*, est « fort inquiétée », et nous ajoutons : « fort inquiète » elle-même. On le serait à moins, et à ceux qui disent encore : « Il faut qu'elle vive », le pays ne tardera pas à répondre : « Il faut qu'elle meure »

LE BLESSÉ!

Mardi, quand on discutait l'affichage de son discours à la Chambre, M. le général Boulanger est monté à la tribune pour dire :

« J'ai gagné chacun de mes grades par une blessure et je suis prêt à recommencer. »

Beaucoup de soldats et d'officiers, qui étaient mercredi à la revue, ont reçu des blessures au Tonkin, à Formose, au Cambodge, à Madagascar ou ailleurs, mais ils n'ont pas pour cela obtenu quatre grades et deux décorations en un an, et ils sont cependant, eux aussi, prêts à recommencer.

L'ARMÉE DE BOULANGER

On sait que Boulanger le blessé récompensé veut une armée qui ne compte que des soldats partageant leur gamelle avec les *Watrineurs*.

Guesde, qui est un des enthousiastes dudit Boulanger, écrit à propos de cette armée-là :

« Et passant par-dessus les crosses en l'air du Dix-Huit Mars, allant droit au glorieux anniversaire dont l'imbécillité bourgeoise n'a pas craint de se réclamer, ils reprendront la tradition de leurs aînés, de ces héroïques gardes-françaises qui, désebastillées par le peuple, marchaient en tête du peuple à l'assaut de la Bastille. »

Le prolétariat les arrachera à leurs gardes-chiourmes galonnés et ils aideront le prolétariat à raser les Bastilles capitalistes. »

Voilà le soldat-Boulanger dans tout son beau.

Lorsque le plaisantin Boulanger s'est permis à la tribune ce grotesque calembourg : « Monsieur le duc d'Aumale — où est le temps ou le susdit plaisantin suppliait S. A. R. le commandant du 7^e corps d'armée, duc d'Aumale, de s'asseoir à sa table? — croit défendre la charte de l'armée, tout au plus défend-il l'armée de la charte », nous nous étonnons qu'on ne lui ait pas répondu que cette armée des Sout, des Bugeaud, des Cavaignac, des Lamoricière, pour ne parler que de ceux-là, fut l'armée de Crimée, puis l'armée d'Italie, et qu'on ne lui ait pas demandé si cette armée-là ne valait pas celle qu'il nous prépare.

Nous lisons dans le *Monde* :

« Une mention spéciale doit être accordée au général Boulanger. Les historiens de la Terreur nous parlent d'un obscur acteur du temps, le comédien Grammont, qui, chaque fois que la République célébrait une fête, se mêlait au cortège officiel monté sur un superbe cheval noir. Le sabre à la main,

Grammont caracolait devant le premier canaille. M. Boulanger nous a rappelés le comédien Grammont. Avec les deniers qu'il fournissait les contribuables ont acheté, le mois dernier, un magnifique sang qui vaut bien, au bas mot, cinq louis; il fallait voir les voltes sautées par M. Boulanger faisait exécuter à sa cirque Fernando étaient dans l'attente Boulanger savourait délicieusement ces que les spectateurs adressaient science hippique. A la fin, notre virtuose voulant pas être en reste de politesse, loplait plus, il polkait. On se serait quadrille final de l'Hippodrome. Ce spectacle gratuit méritait une récompense centaine de jeunes gens à la face Boulanger! M. Boulanger, ravi, s'est pressé de saluer, comme au cirque, le che en cœur et l'épine dorsale convulsée. » Boulevard Saint-Germain, au moment où M. Boulanger sortait de l'hôtel du père de la guerre, un tramway de l'état-major. Soudain, à la vue de M. Boulanger, un des voyageurs de l'impressionnisme a dit son chapeau et crié : « Vive le général duc d'Aumale! »

M^{re} le duc d'Aumale est aujourd'hui proscrit. Cela lui apprendra à se comporter quand on le dépouille d'un grade de sa propriété. Mais il paraît que les termes de sa lettre à M. le Président de la République étaient inacceptables. Nos gouvernants et leurs amis n'en sont pas revenus. La République française commande, avec une stupeur des plus grandes, comment le prince a pu écrire à un vieillard!

« A un vieillard » est tout bon idéal.

Le journal de M. Ferry est d'autant étonné, qu'il reconnaît que, jusqu'à l'acte de M. le duc d'Aumale avait été lument correcte. Par exemple, pendant commandement à Besançon, il ne se pas qu'on l'appelât monseigneur. Ce passant est pour M. Boulanger.

Toute la presse de gauche est étonnée pour ne pas comprendre que celui qui le général Henri d'Orléans l'ait pris en haut.

C'est pourtant bien simple: il l'a pris il est.

LES DOSSIERS DES OFFICIERS

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Interpellé à la Chambre par M. le ministre de la guerre, M. le ministre de la guerre a pensé que les armes étaient bonnes quand il a triomphé de ses adversaires, et il a craint de vider sur la tribune le dossier des officiers dont il était question. prince Murat. Sans examiner au préalable la mesure que M. le général Boulanger avait justifiée de cette façon, nous protestons hautement contre un pareil procédé de discussion; c'est assurément la première fois qu'un ministre de la guerre permet, pour les besoins d'une organisation de tribune, de divulguer des documents d'un caractère aussi intime, aussi personnel que ceux qui contiennent un dossier personnel, et il est vraiment triste de voir que l'honneur des officiers est ainsi méprisé de la première rancune venue. »

Le 11 février 1886, M. Basly, républicain parmi les purs, faisant l'loge de la « justice du peuple », de l'assassinat de l'infortuné M. de Et, comme la gauche croyait de son devoir à la vigoureuse protestation de M. Basly contre cette glorification, M. Basly a dit en ces termes les républicains à la tribune :

« Le 14 juillet 1789 n'a-t-il pas été illustré par l'exécution des tyrans affameurs comme Flesselles, Fouquier-Thier et les boulangers accapareurs promené leurs têtes au bout d'une pique et cela n'a pas empêché la République de fêter cette date révolutionnaire? fête nationale. (Très bien, et rire.) »
« Un membre à droite. — Une fois face pour l'Exposition. »
« M. Basly. — Où est la différence ce qui s'est passé à Decazville! »

Il n'y en a point. M. Basly a, du moins, la franchise de reconnaître que la « fête » du 14 juillet est la fête du crime.

Plusieurs journaux ont assuré que l'ex-maréchal Bazaine, condamné par le conseil de guerre de Trianon, que présidait le général de division Henri d'Orléans, duc d'Aumale, aurait l'intention de se pourvoir contre le jugement qui l'a frappé.

Il invoquerait l'irrégularité de la composition d'un conseil dont le président, n'ayant pas droit au grade de général de division, ne remplissait pas les conditions légales.

L'ex-maréchal Bazaine s'appuierait, pour soutenir sa prétention, sur les paroles prononcées à la tribune de la Chambre par le général Boulanger, ministre de la guerre, et sur la mesure par laquelle le gouvernement de la République a rayé des contrôles de l'armée M. le duc d'Aumale.

Il ne serait pas étonnant que M. Bazaine obtint gain de cause et fût réintégré dans son grade. Ceux qui chassent de l'armée le duc d'Aumale complèteraient fort bien leur œuvre en y faisant rentrer M. Bazaine.

On assure aussi que M. le général Boulanger, qui servit sous les ordres du duc d'Aumale, n'est pas sans inquiétude sur la validité des grades qui lui ont été conférés sur la proposition de ce chef de corps, qui exerçait irrégulièrement ses fonctions.

La messe anniversaire dite pour le repos de l'âme de M^{re} le duc d'Orléans avait réuni mercredi une affluente considérable... et significative dans la petite chapelle Saint-Ferdinand de Neuilly.

Plus de trois cents personnes, n'ayant pu pénétrer à l'intérieur, ont dû stationner dans le jardin qui entoure l'église.

Le deuil était conduit par M^{re} le duc de Chartres, représentant Monsieur le Comte de Paris.

Étaient également présents, Mme la duchesse de Chartres et le prince Henri son fils, revenu tout exprès d'Angleterre pour assister à la cérémonie.

Jeudi, la séance de l'Académie française était présidée par M. Duruy, assisté de M. Caro, secrétaire perpétuel par intérim, et Sully-Prudhomme, chancelier.

Au commencement de la séance, M. Duruy a pris la parole en ces termes :

« Messieurs, Je crois être l'interprète des sentiments de l'Académie en exprimant ses regrets pour l'absence forcée d'un de ses membres les plus éminents. »

Après ces paroles, l'Académie, par un vote unanime, chargea M. Duruy, directeur, de transmettre à M. le duc d'Aumale l'expression des regrets de la Compagnie.

Avant-hier, à Bruxelles, M^{re} le duc d'Aumale a fait une visite au roi des Belges, dont il est l'oncle.

Le roi et la reine des Belges ont rendu visite au duc d'Aumale hier, à 4 heures 1/2, à l'hôtel de Flandre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juillet.

Malgré l'inactivité du marché, nos rentes se tiennent à des cours satisfaisants : 3 0/0 ancien 82.96, 4 1/2 0/0 110.57.

L'action du Crédit Foncier est un peu faible à 1.307. La fermeté des différentes obligations à lots et cet établissement indique que les capitaux de placement accordent à ces valeurs une large place dans leurs préférences.

La Société Générale est à 456.25. Cet arrêt dans les cours paraît d'autant moins explicable que Charles Lillan atteste l'excellente situation des affaires sociales.

L'action de Panama a repris le cours de 400. La spéculation, voyant qu'elle n'est pas suivie dans sa campagne de baisse par les détenteurs de titres de la Compagnie, procède à des rachats.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière jouissent d'une grande faveur auprès des capitalistes à la recherche d'un placement temporaire. Le prix d'achat le met à l'abri de toute dépréciation. Grand calme sur les actions de nos Chemins de fer. Achats suivis en obligations.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 1 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ENCORE LE PHYLLOXÈRE !

M. Bouchard, délégué départemental, vient d'être appelé par M. Ménard, de Villemolle-l'Abbé, commune de Verrie, pour visiter ses vignes, malades depuis quelque temps.

Hier, M. Bouchard s'est rendu à Villemolle et a constaté que 12 hectares étaient complètement phylloxérés.

Villemolle est situé à quatre kilomètres de Saumur, au-dessus de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cent millions de déficit

Décidément, la République est de plus en plus prospère. L'Officiel n'a pas encore publié l'état du rendement des impôts pendant le mois de juin et les six premiers mois de l'année, et nous comprenons qu'il ne soit pas pressé de le faire.

C'est qu'en effet, on sait dès aujourd'hui que les recettes pendant ce laps de temps présentent un déficit de 48 millions 933 mille francs, par rapport aux évaluations budgétaires.

Étant donné ce chiffre, on peut prévoir que le déficit pour toute l'année 1886 atteindra la somme, vraiment effrayante, de

CENT MILLIONS

Et nous avons une prétendue commission du budget, qui est censée se préoccuper de notre situation financière. Il est permis de se demander à quoi elle sert et ce qu'elle fait.

Il est vrai de dire qu'elle est entièrement composée de républicains.

Que la responsabilité de la mauvaise situation du Trésor national, qui devient chaque jour plus évidente, retombe donc tout entière sur la République.

Ajoutons que l'existence de ce déficit de cent millions va rendre indispensable la création de nouveaux impôts. Aux électeurs de dire si cette perspective est de leur goût.

De tous côtés on nous demande l'insertion à notre quatrième page du nouveau tableau des chemins de fer.

Le remaniement complet de la marche des trains a occasionné un travail très long. Dès les premiers jours de la semaine prochaine, nous serons en mesure de satisfaire nos abonnés.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du soir, la musique des écoles communales exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° Allégo militaire.
- 2° Si j'étais Roi, fantaisie.
- 3° Les Jeunes Soldats, chœur à 3 voix.
- 4° La Fontaine aux Perles, fantaisie.
- 5° Hymne français, chœur à 3 voix.
- 6° La Meunière de Montfermeil, quadrille.

Saumur, 16 juillet 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'user des colonnes de votre estimable journal, pour excuser votre confrère d'avoir menti et d'avoir osé écrire, dans son compte-rendu de la fête du 14 juillet, cette phrase :

« Dans toutes les rues, à toutes les fenêtres, à quelques rares exceptions près (!), il y avait des drapeaux et des lanternes. Les journaux de la réaction diront que ce n'est pas vrai. La population qui a illuminé et pavoisé, et la foule qui a constaté l'entrain avec lequel on a fêté le 14 juillet, sauront à quoi s'en tenir sur ce nouveau mensonge... »

Le rédacteur du Courrier a dû avoir certainement une bonne intention, et, pour que ses lecteurs ne l'accusent pas par trop à leur tour de mensonge, je viens la mettre au jour.

Il se sera dit : Si je n'écris pas que tout Saumur a pavoisé et illuminé, que vont penser les ministres et surtout Boulanger ! (puisque vous l'appellez ainsi), qui est venu, il n'y a que quelques jours, visiter notre ville ? Et Bahaut, qui a été si ravi de notre site et qui a promis de revenir nous voir (mais qui n'est pas revenu) ? S'ils savent par l'Écho Saumurois la vérité, et qu'il n'y a eu absolument à pavoisier et à illuminer que la nomenclature des intéressés, comme vous le dites fort bien, cafés, hôtels, débits de vin, bureaux de

tabac, autorités, employés de la ville et de l'État, ils ne croiront point que Saumur est républicain, et alors... les 400,000 fr. qui nous sont si nécessaires pour payer une partie du collège de filles, et que nous attendons toujours, n'arriveront point. Le quart d'heure de Rabelais est sonné, et, grand Dieu ! où prendre de l'argent si on nous refuse en haut lieu ? Parvenons donc à faire croire à de l'entrain dans notre ville, pour le 14 juillet, et la France est sauvée et surtout nos 400,000 fr.

Devant cette bonne intention de votre confrère, j'ai voulu, en vous adressant cette lettre, l'excuser autant que possible et lui savoir gré de se préoccuper des embarras de notre administration. C'est d'un bon naturel.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc.

UN AMI DE LA VÉRITÉ.

LA FÊTE DE 14 JUILLET

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« Les officieux, pour expliquer l'absence d'enthousiasme des populations, accusent la pluie d'avoir fait tout le mal et d'avoir empêché la joie nationale de se donner libre carrière et d'éclater !

« La vérité c'est que le peuple, qui voit que rien ne marche, que l'industrie et le commerce ne vont pas, que les salaires et le chiffre des affaires diminuent, n'est pas à la joie.

« La démocratie inquiète a de tristes pressentiments et n'aperçoit dans l'avenir que déceptions nouvelles !

« Certes, les points noirs ne manquent pas !

« Cet état d'esprit est si évident, que le vent et la pluie ayant jonché le sol des débris de lanternes vénitiennes posées par l'administration et fait disparaître la couleur rouge des drapeaux tricolores qui surmontaient les édifices et les monuments publics, la mairie, les tours de Saint-Martin et la cathédrale, bien des gens se demandèrent s'il n'y avait pas là comme un mauvais présage et comme un signe avant-coureur !

« Il y a de la tristesse dans les âmes !

« Le peuple s'ennuie !

« L'avenir paraît incertain !

« On se demande avec anxiété ce que sera demain, car nos gouvernants eux-mêmes s'abandonnant au hasard, ne savent guère où ils vont ; et Dieu sait qu'on ne va jamais si loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va.

« Est-il étonnant après cela que l'ennui et l'inquiétude travaillent les populations ? — L'administration eût même allumé ses lanternes dans la journée du 14, si le ciel l'avait permis, que la joie n'eût été ni plus grande, ni plus éclatante.

« L'enthousiasme d'autrefois s'était peu à peu. D'année en année, il fait place à l'indifférence, au découragement, au dégoût !...

« Où sont les neiges d'antan ? »

ANTOIGNÉ

Nous recevons d'Antoigné la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, Le Thouarsais, feuille exaltée, publiait, dans son numéro du 14 juillet, un fait qui se passait dans la commune d'Antoigné et auquel je ne puis être étranger ; ce journal m'attaque dans mon honneur, et tout honnête homme doit, par le temps qui court, se défendre quand il se voit ainsi interpellé.

« Cette feuille criarde m'accuse d'avoir été violent envers un de ses protégés, en le priant de vouloir bien se découvrir au moment où la procession passait devant lui ; elle invente comme sorties de ma bouche des épithètes que je n'ai jamais employées et que le Thouarsais semble parfaitement connaître.

« Que ce fanfaron, qui veut me cracher au visage, sache bien que tout lui retombe sur le nez ; il y a de ces insultes, et les siennes sont du nombre, qui ne blessent que leur auteur.

« Je le remercie de ses inepties ; il me montre la route que j'ai déjà suivie, tracée par des hommes plus distingués que lui. Quant à sa menace, je n'ai qu'à la mépriser. Qu'une nouvelle occasion se présente, je n'hésiterai point, et, s'il a du cœur, je serai son homme, sans peur et sans reproche, car trois ou quatre lâches n'ont jamais valu un homme d'honneur.

« Que le Thouarsais soit un peu plus courtois, s'il ne veut apprendre à ses dépens qu'au fond de nos campagnes il y a

toujours des honnêtes gens capables de lui tailler des croupières.

» Agréé, etc.

» CLOCHARD-MILON,

» Propriétaire à Antoigné. »

LE 14 JUILLET ET LA « PETITE FRANCE »

Il est surprenant qu'un journal républicain, comme la Petite France, ne cesse pas sa publication le 14 juillet. Il faut donc reconnaître que la prétendue fête nationale n'est qu'une farce, puisque M. Wilson n'accorde même pas congé à son équipe en pareille circonstance et fait travailler son monde comme des mercenaires.

Ni dimanches, ni fêtes, ni lundis de Pâques, ni lundis de Pentecôte, ni même de 14 juillet à la Petite France. C'est un véritable esclavage.

L'AUTEL DE LA « PETITE FRANCE. »

On lit dans la Petite France à propos de la fête du 14 juillet :

« Dans la Vienne, en 1790, on avait élevé un autel, long de six mètres, large de quatre et haut de 30 mètres 66. Douze marches conduisaient des deux côtés au sommet, les unes pour monter, les autres pour descendre. »

De sorte que chaque marche avait 2 m. 55 c. de hauteur.

Quelles enjambées républicaines il fallait faire pour arriver au sommet !

Bien sûr qu'à notre époque aucun républicain ne serait capable d'escalader un pareil autel.

L'ÉTÉ, VOILA L'ENNEMI DE BIEN DES PERSONNES qui souffrent sous l'influence des chaleurs, qui languissent pendant cette saison et perdent toute énergie. On peut facilement obvier à ces inconvénients par des moyens préventifs, la lettre suivante nous apprend comme il faut peu de chose pour y parvenir. — « Sainte-Innocence-d'Eymet (Dordogne). L'été passé je souffrais de langueurs, sans être malade ; connaissant les bienfaits de vos Pilules suisses, j'en fis venir une boîte à 1 fr. 50 ; j'en pris une vingtaine, qui non-seulement me mirent dans mon état normal, mais elles me firent supporter plus aisément les fatigues et les chaleurs. Il me restait une trentaine de pilules, que j'offris à un voisin qui souffrait d'une gastrite, elles lui firent beaucoup de bien. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Pierre PIGNOL. »
Légalisation de la signature par M. le Maire.

Le 15 juillet, il a été perdu un chien de chasse forte taille, couleur blanche avec tache marron, répondant au nom de Médor, appartenant à M. Beaumont, clerc de notaire, à Saumur. — Récompense.

Bains de mer de Préfailles

(Loire-Inférieure)

Le village de Préfailles est situé à l'entrée de la baie de Bourgneuf ; on y arrive par le chemin de fer de Nantes à Pornic.

SOURCE FERRUGINEUSE BICARBONATÉE

Très remarquable.

M. BOURASSEAU, de Saumur, concessionnaire.

Vente des Eaux de Préfailles et Limonade ferrugineuse.

S'adresser, pour renseignements et pour avoir la notice, à M. BOURASSEAU, concessionnaire à Préfailles (Loire-Inférieure).

La 61^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue l'étude du Wurtemberg. Outre une carte du district du Jagst, quatre gravures ornent le texte ; ce sont des vues de Cannstadt, d'Esslingen, d'Heilbronn et de l'Université de Tübingen.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Souverain contre les indigestions, les maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. — 46 ans de succès, 39 récompenses. — Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

IMITATION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule y compris, sans lui rien adjoindre,
Les étonnantes anciens ou récents,
Éprouvés franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la Flacon.
J. BÉZIER, Ph^o, 107, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué - licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

Séparation de Biens.

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 10 juillet 1886, enregistré, contradictoirement, entre: M^{me} Marie-Joséphine Jacquet, épouse de M. Auguste Guignard, ancien marchand de vins en gros, ensuite cafetier à Vibiers, et aujourd'hui journalier chez M. Masson, à La Roche, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais résidant de fait chez M. Jacquet, à Yzernay.

Et ledit M. Auguste Guignard;

Il appert:

Que M^{me} Guignard a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait, dressé le 15 juillet 1886.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En bloc ou par lots,

Une belle PROPRIÉTÉ, sise au Vaulanglais, près Bagnaux, à la porte de Saumur, contenant 7 hectares d'un seul tenant plantés de vignes et d'arbres fruitiers en plein rapport, comprenant maison d'habitation, servitudes, jardin, vide-bouteilles, pressoirs et accessoires, vastes caves, joignant M^{me} Millerand, Boulier, représentants Rochat et autres. Elle est actuellement exploitée par M. Baranger-Rochat, propriétaire, qui l'habite. — Vue magnifique.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, et, pour visiter, à M. BARANGER-ROCHAT.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COUARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A CÉDER

Une RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie.

Revenu net, 4 fr. 30 0/0.

S'adresser audit notaire. (479)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques,

DE

Marchandises neuves ET D'OCCASION

Le MERCREDI 21 JUILLET 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Cendrière, n° 6, dans une maison occupée par M. Thavenard, mécanicien;

Il sera vendu:

37 machines à coudre, neuves et d'occasion, de tous genres et de tous systèmes, pièces de rechange de toutes sortes, accessoires et fournitures diverses;

Agencement de magasin comprenant: comptoirs, caisses, casiers, glaces, étagères, boîtes, rayons, appareils à gaz et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER DE SUITE

MAISON DE MAÎTRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADBAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs d-s Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Vin rouge vieux

A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Allonnes. (494)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

NETTOYAGE ET VERNISSAGE

DE

Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

AU PALAIS DES MARCHANDS

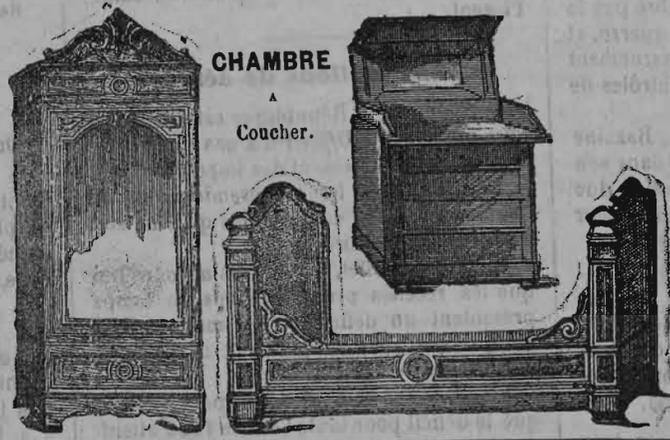
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se contenant aucun principe toxique ni cancéreux. Elle agit sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Offres et Demandes

Une ANGLAISE, 23 ans, demande place comme bonne d'enfants ou femme de chambre.

A. W., 3, rue du Port-Cigongne, Saumur. (489)

LECONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article sur tant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes ménagères et d'économie domestique ainsi que les cours détaillés des principales denrées, la cote des valeurs boursières, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros mensuels, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

50^e ANNÉE DE L'OUEST

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Produits

Fonds de commerce et Librairie

Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bonaparte de la Rob, Angers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3/100	83	82 85	Est	805	806	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 50	516 50
3/100 amortissable	85	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1300	1292 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 25	528 25	Est	386 50	387 50
3/100 (nouveau)	82 25	82 12	Midi	1140	1135	— 1865, 4 %	530	530 75	Midl	399	399
4 1/2 %	107 60	107 75	Nord	1530	1530	— 1869, 3 %	415	412 50	Nord	389	389
4 1/2 % (nouveau)	110 60	110 52	Orléans	1325	1320	— 1871, 8 %	396 50	396 25	Orléans	389 75	389 75
Obligations du Trésor	510	517	Ouest	870	867 50	— 1875, 4 %	520	520	Ouest	385	385
Banque de France	4150	4140	Compagnie parisienne du Gaz	1423 75	1420	— 1876, 4 %	517 50	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	389 50
Société Générale	456 26	456 25	Canal de Suez	2002 50	2010	Bons de liquid. Ville de Paris	530	528 75	Paris-Bourbonnais	389 50	389 50
Comptoir d'escompte	1010	1012 50	C. gén. Transatlantique	485	492 50	Obligat. communales 1879	481 25	481 25	Canal de Suez	594	594
Crédit Lyonnais	515	516 25	Russe 5 0/0 1870	103	103	Obligat. foncières 1879 3 %	473	473 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1355				Obligat. foncières 1883 3 %	381	381			
Crédit mobilier	205	202 50									